



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

Réserve
au
Moniteur
belge



23139860

18 OCT. 2023

DU MANDAT MALLER

Greffe

N° d'entreprise : **0843 107 469**

Nom

(en entier) : **PHINEXIMMO BELGIQUE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Papyrée 2-4-6, 1420 Braine-l'Alleud**

MONITEUR BELGE
DIRECTION

25 OCT. 2023

BELGISCH STAATSBLED
BLSTUUR

Objet de l'acte : Révocation et nomination d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 19 septembre 2023.

(1) L'actionnaire unique prend acte de la révocation du mandat de Christophe Durand de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à ce jour.

(2) L'actionnaire unique nomme en tant qu'administrateur de la Société :

PHIXEN SAS, ayant pour représentant permanent Monsieur Jim McPherson, né le 24 avril 1960 à Johnstone, Ecosse, citoyen du Royaume-Uni, faisant élection de domicile au siège de la Société,

avec effet à ce jour. Le mandat prendra fin à la date prévue pour l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2028 telle que mentionnée dans les statuts. Les mandats sont non rémunérés.

(3) En outre, et conformément à la loi sur le registre central des interdictions d'exercer un mandat d'administrateur, l'actionnaire unique déclare qu'aucune mesure d'interdiction de gestion n'a été prise par un tribunal étranger à l'encontre de l'administrateur nouvellement nommé. Cette déclaration sera déposée au greffe du Tribunal de l'entreprise.

(4) L'actionnaire unique décide d'octroyer tous pouvoirs (au sens le plus large) à Haaïke Wouters, Valerie Pauwels et à tout avocat/paralegal du cabinet Clifford Chance LLP, sis à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 65 boîte 2, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires (en ce compris la signature des formulaires I et II pour la publication aux annexes du Moniteur belge) et le dépôt des présentes résolutions/déclaration au greffe du Tribunal de l'entreprise.

Les mandataires peuvent également délivrer des copies conformes des présentes résolutions/déclarations et ceci dans le cadre des formalités de dépôt et de publication auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise.

Valerie Pauwels
Mandataire

(Déposé en même temps une copie certifiée conforme des résolutions écrites de l'actionnaire unique)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).